

# INTER-TEXTILES

BULLETIN MENSUEL  
de la FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SYNDICATS CHRÉTIENS DU TEXTILE

Téléphone : TRUDAINE 91-03

26, RUE DE MONTHOLON, PARIS-IX

Compte Chèques Postaux : PARIS 6161-33

BULLETIN N° 8

DECEMBRE 1948

NOTRE EDITORIAL. ...

## CONFIANCE ET PÉREVERANCE

Il est des esprits chagrins qui tombent facilement dans le pessimisme. Le syndicalisme n'obtient-il pas de suite tout ce qu'ils en espèrent, ils estiment alors qu'il est dépassé, qu'il n'a plus son utilité.

En général, ce sont de nouveaux venus au syndicalisme qui tiennent ce raisonnement.

Peut-être parce qu'ils avaient cru que, subitement, ils allaient pouvoir transformer la société.

Il n'est pas inutile de rappeler que le syndicalisme demande un effort constant, une lutte continue pour obtenir de nouvelles améliorations sociales et les maintenir.

Et ceux qui depuis des dizaines d'années sont sur la brèche se souviennent des obstacles qu'il a fallu surmonter pour promouvoir et maintenir le progrès social. Sécurité sociale, allocations familiales, congés payés, semaine de 40 heures, conventions collectives, délégués du personnel, allocations de chômage, ne sont pas venus tout seuls.

Et les nouveaux ne se rendent pas toujours compte des luttes qu'il a fallu mener pour inscrire dans la législation des réformes qu'aujourd'hui ils trouvent naturelles. Il est bon de les leur rappeler.

Comme aussi, à maintes reprises, après des périodes de progrès substantiels ont succédé des périodes de relative accalmie.

C'est dans ces périodes que doivent se préparer les



victoires futures.

Que le syndicalisme ouvrier n'ait pas obtenu en 1948 ce qu'il était en droit d'attendre, c'est un fait.

Qu'il y ait une certaine désaffection momentanée de la masse des travailleurs à l'égard du syndicalisme en général, c'est un autre fait.

Que le patronat cherche à profiter de cette situation, c'est indéniable.

Devons-nous désespérer ? Au contraire.

D'abord, parce que cette désaffection n'atteint pas le syndicalisme chrétien, en particulier dans le textile.

La preuve, c'est l'augmentation lente, mais régulière du nombre de nos syndicats et de nos syndiqués.

Ce sont les résultats obtenus aux récentes élections prud'homales. Plusieurs sièges ouvriers dans la catégorie textile ont été gagnés par nos candidats dans le Nord, à Cholet, St-Etienne, St-Chamond, Rive de Giers.

C'est à l'occasion du récent questionnaire fédéral sur la durée du travail et les salaires, plus de 100 réponses en 8 jours, preuve de la vitalité de nos syndicats.

C'est l'espoir de voir se réaliser prochainement la Fédération Générale du Textile C.F.T.C. groupant dans une formule nouvelle, tous les syndiqués chrétiens ouvriers, employés, techniciens, agents de maîtrise et cadres de notre industrie. C'est la nouvelle présentation de notre bulletin "Inter-Textiles" qui s'améliore enco-

Et c'est la certitude que l'effort commun de tous les militants, depuis le plus modeste collecteur ou délégué jusqu'aux membres du bureau fédéral aboutira à des résultats probants.

C'est, en tous cas, le plus sûr garant de nos victoires futures. La masse désorientée des travailleurs, a les regards tournés vers nous, nous ne devons pas la décevoir.

Aussi, vous souhaitant à tous, ainsi qu'à vos familles, la santé et la réalisation de vos désirs pour 1949,

Nous espérons que cette année nouvelle verra se concrétiser notre action, améliorer le niveau de vie des travailleurs, et grâce à vous tous, un développement nouveau et profond de la Fédération et du syndicalisme chrétien.

B. MAYOUD



ACTION SUR LES PRIX

Voici copie de la lettre adressée le 10 Novembre au Ministère de l'Economie Nationale, et à la Direction des Prix. Cette démarche a été appuyée par des lettres de la Confédération.

" PARIS, le 10 Novembre 1948

" Monsieur le Directeur  
" de la Commission des Prix  
" 9, rond Point des Champs-Élysées  
" PARIS

" Monsieur le Directeur,

" Nous apprenons par le bulletin du Syndicat Patronal des  
" fabricants de soierie de Lyon, que des demandes de hausse de  
" prix ont été faites pour différents produits textiles.

" 1° - en ce qui concerne le tissage de soierie - à dater du 15.10  
" fabrication ..... 18 %  
" Tissage uni teints en pièces - tableau I ..... 19 %  
" " " " " - autres tableaux ..... 21 %  
" tissage façonnier velours ..... 19 %  
" 2° - Filés de rayonne - à dater du 2 Novembre 1948  
" viscose ..... 16 %  
" acétates ..... 18 %

" Nous estimons que rien ne justifie actuellement des de-  
" mandes de hausse de prix dans ce domaine et qu'en tous cas, la  
" diminution de 5 % sur les articles textiles annoncée dans la  
" presse, ne constituerait qu'une vulgaire fumisterie.

" Nous estimons, au contraire, que nombre de prix de fa-  
" brication sont à revoir d'une façon sérieuse par les représen-  
" tants autorisés des organisations syndicales de salariés en vue  
" d'une baisse éventuelle.

" Si des autorisations sont accordées, nos organisations  
" syndicales réclament, en compensation, une augmentation corres-  
" pondante de salaires, et se réservent la possibilité d'exposer,  
" par tous les moyens dont elles disposent, la liberté sans con-  
" trôle qui est accordée pour les prix.

" Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'as-  
" surance de notre considération distinguée.

" Le Secrétaire Général

" B. MAYOUD

Suite à ces lettres, le Secrétaire Fédéral a été reçu  
le jeudi 9 Décembre par Monsieur DIOMARD, s'occupant de la branche  
Textile à la Direction des Prix.



Ce dernier l'a informé que les lettres que nous avions adressées, avaient tout de même servi à limiter les hausses demandées à des taux inférieurs (12, 15 et 16 %) pour certaines catégories. Mais, sous le régime des prix autorisés dans lesquels se trouvent les articles textiles, il nous faudrait fournir des prix de revient autres que ceux fournis par les organisations patronales.

La Fédération s'efforce de rassembler la documentation concernant les hausses diverses (matières premières, salaires et prix), afin de justifier nos observations. Tous les syndicats qui pourraient nous adresser des précisions sont invités à le faire.

-----  
DEMARCHES AUPRES DE L'UNION TEXTILE

Voici par ailleurs, copie de la lettre adressée le 2 Décembre à l'Union-Textile, ainsi que la réponse de celle-ci.

PARIS, le 2 Décembre 1948

Monsieur le président  
de l'Union Textile  
10, rue d'Anjou  
PARIS 8<sup>e</sup>

Monsieur le Président,

La hausse constante du coût de la vie, aggravée pour les travailleurs de notre industrie du chômage partiel résultant soit des réductions de contingent électrique, soit du ralentissement des commandes, les place dans une situation vraiment catastrophique à l'entrée d'une saison où leurs charges sont encore accrues.

Nous aurions cru que l'industrie Textile, soucieuse à la fois de freiner la hausse des prix et de permettre l'écoulement normal de sa production, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation, n'aurait pas, à part quelques cas et dans une faible mesure, demandé de nouvelles majorations.

Or, nous avons eu le regret de constater que la totalité des branches ont proposé et obtenu, fin Octobre et début Novembre, des majorations de prix substantielles et exagérées.

Nous laissons aux organisations patronales la responsabilité de mesures dont certaines vont réduire nos possibilités d'exportations et les ventes sur le marché métropolitain, aggravant ainsi le chômage dans notre industrie, chômage dont les travailleurs seront les premières victimes.

Aussi, soucieux de défendre le standard minimum de vie auquel ils ont légitimement droit, nous vous demandons :

1<sup>o</sup> - de porter le minimum vital mensuel à 15.000 Frs, base Paris

.....



- " à dater du 1er Novembre.  
" 2° - La discussion d'urgence de la convention collective  
" 3° - La revision des zones d'abattement de salaires.  
" 4° - L'étude des mesures propres à éviter le chômage pour les  
" travailleurs du Textile.

" Notre bureau fédéral devant se réunir prochainement,  
" nous désirerions avoir une réponse avant le 8 courant et la  
" possibilité d'une entrevue avec vous lors de sa réunion.

" Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Président,  
" l'assurance de notre considération distinguée.

" Le Secrétaire

" B. MAYOUD

UNION DES INDUSTRIES TEXTILES  
10, rue d'Anjou  
PARIS 8°

PARIS, le 7 Décembre 48

Monsieur MAYOUD  
Secrétaire de la Fédération Fran-  
çaise des syndicats Chrétiens de  
l'Industrie Textile  
26, rue Montholon  
PARIS

" Monsieur,

" Votre lettre du 2 Décembre 1948, par laquelle vous vou-  
" lez bien nous transmettre les revendications présentées par votre  
" organisation, a retenu toute notre attention.

" Nous ne pouvons cependant, dans l'état actuel des choses  
" que vous apporter les réponses suivantes :

" 1° - Le relèvement du minimum vital mensuel à 15.000 Frs consti-  
" tue une mesure d'augmentation générale des salaires. Or, vous  
" savez que la réglementation des salaires nous interdit de  
" prendre aucune décision en cette matière et que le Gouverne-  
" ment est seul à même de prendre position sur un problème auss  
" intimement lié à celui de l'équilibre économique et financier  
" du pays.

" Nous ne vous dissimulons d'ailleurs pas que nous croyons  
" pour notre part, que de nouvelles mesures en ce sens, intervenant  
" deux mois à peine après une augmentation des salaires largement  
" appliquée aux travailleurs de notre industrie, seraient extrême-  
" ment préjudiciables à la stabilité monétaire et par là même à  
" l'intérêt des travailleurs.



" Quoi qu'il en soit, c'est au Gouvernement qu'il appar-  
" tient encore une fois de prendre une décision dans ce domaine.  
" C'est pourquoi nous ne manquerons pas de faire part de votre de-  
" mande à Monsieur le Ministre du Travail.

" 2° - En ce qui concerne la convention collective, nous  
" n'avons jamais été opposés au principe de sa discussion et vous  
" n'ignorez pas que les obstacles rencontrés à ce sujet dans les  
" mois qui viennent de s'écouler ne provenaient pas de notre fait.  
" D'ailleurs, la discussion des principes généraux qui doivent être  
" à la base des conventions collectives n'est pas, à l'heure ac-  
" tuelle, interrompue et nous en suivons très attentivement l'évo-  
" lution au sein de la Commission Supérieure des Conventions Col-  
" lectives dans laquelle nous sommes représentés comme vous-même.

" 3° - Par contre, avec la révision des zones d'abattement  
" de salaire, vous présentez à nouveau une demande qui n'est pas  
" de notre compétence. Vous savez, en effet, que le Ministre du  
" Travail a pris récemment divers arrêtés à ce sujet et que nous  
" ne pouvons envisager de les modifier sans contrevenir à la régle-  
" mentation légale.

" 4° - Enfin, nous sommes tout disposés à poursuivre l'é-  
" tude des mesures propres à éviter le chômage pour les travailleurs  
" du textile et nous pouvons vous assurer que la question du chômage  
" partiel fait, à l'heure actuelle, l'objet de nos préoccupations.

" Les multiples démarches que nous avons déjà entreprises  
" pour obtenir un régime spécial en matière de restrictions d'élec-  
" tricité et pour l'octroi de matières premières suffisantes, en  
" sont déjà une preuve.

" Je serais donc tout disposé à vous rencontrer pour nous  
" entretenir de cette question et vous propose le jeudi 16 courant  
" à 16 H. 15.

" Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments  
" très distingués.

" Le Président

" Philippe ROY

-----  
PARIS, le 16 Décembre 1948

Monsieur le Président de  
l'Union Textile  
10, rue d'Anjou  
PARIS 8°

" Monsieur le Président,

" Comme suite à notre lettre du 2 courant, et en attendant



" que notre bureau Fédéral ait décidé de la réponse à faire à  
" votre lettre du 7, nous vous apportons les compléments sui-  
" vants :

" 1° - Entre le 1er trimestre 1947 et le 2ème trimestre 1948,  
" la production globale des diverses branches de notre in-  
" dustrie a été augmentée, en tonnage de 20 %. Pendant  
" la même période, l'ensemble du personnel occupé est passé  
" de 540.000 à 605.000, soit une augmentation d'environ 12  
" Tout en tenant compte d'une augmentation de la durée  
" moyenne du travail, il y a eu, compte tenu de l'affinement  
" du titre moyen, une augmentation assez importante de pro-  
" ductivité.

" 2° - Par contre, toujours pour les mêmes périodes de référence,  
" le chiffre d'affaires mensuel de notre industrie est pas-  
" sé de 24 milliards à peu près à 60 milliards, soit une  
" hausse de 150 %. La moyenne des salaires ouvriers, par  
" contre, est passée de 35 Frs l'heure à 58 Frs, soit seu-  
" lement 65 % de hausse.

" 3° - Il y a actuellement des modalités d'application les plus  
" diverses des décisions gouvernementales en matières de  
" salaires, depuis l'application stricte du minimum légal,  
" jusqu'aux accords de Castres et Mazamet, ce qui fait que,  
" pour le même poste et parité de zones, les écarts varient  
" jusqu'à 30 %.

" Vous comprendrez donc que les travailleurs, connais-  
" sant tous ces faits, de même qu'ils se rendent compte de la  
" mévente des articles textiles par suite de la faiblesse de  
" leur pouvoir d'achat, tiennent à voir apporter des solutions  
" leur garantissant à la fois le salaire vital auquel ils ont  
" droit et la stabilité de leur emploi menacée par un éventuel  
" chômage.

" Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance  
" de notre considération distinguée.

Le Secrétaire

D. MAYOUD

" Au cours de la discussion, nous avons fait observer  
" que l'Union Textile n'avait pas répondu aux observations concer-  
" nant les prix, et qu'il apparaissait que les employeurs se sou-  
" ciaient fort peu de la stabilité de la monnaie qu'ils invoquent  
" pour ne pas augmenter les salaires, alors que les bénéficiaires des  
" entreprises vont en augmentant jusqu'à ce que, le pouvoir d'a-  
" chat ne permettant pas d'acheter les articles textiles, les  
" ouvriers de notre industrie soient réduits au chômage.

" Diverses formules de gratification de fin d'année  
" sont mises au point par les employeurs selon les régions, mais  
" ce n'est pas ce que nous demandons.



En ce qui concerne le chômage, malgré la réduction des importations de coton, il ne semble pas qu'en dehors des réductions d'électricité actuelles, il y ait menace de chômage par manque de matières premières.

avec  
Des formules sont envisagées pour permettre le paiement sur la base de 40 heures actuellement, la possibilité de récupération des heures perdues pour les établissements faisant moins de 40 heures par semaine.

La répercussion de l'arrêt de travail des frontaliers a aussi fait l'objet de discussions.

Aucune possibilité d'accord n'ayant pu se faire jour, sauf sur la nécessité de discussion rapide de la convention collective, le bureau fédéral a décidé de poursuivre l'action tant pour l'obtention du salaire minimum que pour une baisse des prix textiles.

Nous vous tiendrons au courant, par "Syndic-liens" notamment, des suites.

-----  
REPONSES AU QUESTIONNAIRE DU 8.12.48

Merci aux syndicats qui, pour une fois, ont répondu rapidement au questionnaire sur la durée du travail et les salaires. Le bureau fédéral a ainsi pu avoir une connaissance assez exacte de la situation.

DUREE DU TRAVAIL- Par suite des restrictions d'électricité, la plupart des usines textiles travaillent 4 jours par semaine. Mais il semble qu'une assez faible partie a réduit l'horaire à 32 heures (4x8). Amantières, Bolbec, Senones, Rambervillers, Les Andelys, Fresse s/Moselle et quelques usines à La Brosse, Epinal, Lille, Roubaix et dans la Somme sont dans ce cas.

Quelques centres font 36 heures (4x9)

Mais le plus grand nombre a un horaire de 40 heures (Troyes, Moussey, Granges s/Vologne, Saint-Arnaud, Aubenas, Lyon, Susène, l'Alsace, St-Etienne, etc...)

Une bonne partie dépasse les 40 heures par semaine, soit en 4 jours : Sains-Richaumont (Aisne) 46 heures en 4 x 11 1/2  
Saint-Germain (Hte-Saône) 48 heures en 4 x 12  
soit le plus souvent en 5 jours par suite d'installation hydraulique  
Mazamet 45 heures - Vienne 40 à 48 heures - Chaminet 48 heures - Lisieux, Romorantin 45 heures - Cholet 40 à 45 heures.

Par branches, en dehors des filatures de rayonne, lesquelles travaillent à feu continu n'ont pas subi de diminution, le jute et le coton semblent les plus touchés. La bonneterie, la laine, la soierie, la teinture travaillent en moyenne au moins 40 heures. Il ne semble pas, du côté matières premières, qu'il y ait de



crainces sérieuses pour l'instant.

Quant aux allocations de chômage partiel, peu de travailleurs en bénéficient par suite de la limitation du plafond de ressources à un niveau trop bas.

SALAIRES - Si la diversité des horaires est grande, celle des salaires ne l'est pas moins.

Au coefficient 125, compte tenu évidemment de l'écart des zones, nous trouvons des minima allant de 46 à 73 Frs et des salaires moyens s'échelonnant entre 51 et 78 Frs l'heure.

Pour le coefficient 150, les minima vont de 53.60 à 83 Frs et les salaires moyens de 57.60 à 91 Frs.

En ce qui concerne les mensuels, moins de disparité. Le point est calculé sur la base Paris à 77.30 - 81.30 ou 84 Frs selon les régions et les branches et une prime fixe de 1.215 Frs ou de 1.650 Frs base Paris s'ajoute à ce chiffre, ce qui donne pour le coefficient 150, selon les zones, des appointements variant entre 10 et 15.000 Frs par mois pour 40 heures.

La prime d'ancienneté est touchée par une partie des mensuels seulement et selon des formules variables, par une partie minime des ouvriers.

Des primes d'assiduité, de formule et de grandeur variables sont attribuées au personnel ouvrier dans un certain nombre d'entreprises.

Enfin, sous des formes diverses, des gratifications étaient attribuées en fin d'année dans quelques usines.

Il semble cette année que cette formule s'étend et que, selon l'ancienneté et l'assiduité, des primes allant de 2 à 5 % du salaire annuel sont attribuées dans un nombre plus grand d'établissements.

## DANS LES FILATURES DE RAYONNE

### FUSIONS DE SOCIÉTÉS

Des modifications importantes de structure sont intervenues en fin d'année dans le groupe VISCOSE.

C'est ainsi que les "TEXTILES ARTIFICIELS DE BESANCON" sont absorbés par la Société "GIVET-IZIEUX", moyennant une attribution de 72.000 actions nouvelles "Givet-Izieux" entraînant une augmentation de capital de 36 millions.

La "VISCOSE ALBIGEOISE" est absorbée par la "VISCOSE FRANÇAISE" moyennant attribution de 77.600 actions nouvelles "viscose Française".



FIBRES ARTIFICIELLES

<u>Effectifs</u>	<u>Ouvriers</u>	<u>Employés</u>	<u>TOTAL</u>	<u>dont</u>	
				<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>
31.1.47	19.771	3.862	23.633	14.538	9.095
1.6.47	20.220	4.029	24.249	14.805	9.444
1.12.47	21.957	4.326	26.283	15.810	10.473
1.4.48	22.283	4.382	26.665	16.071	10.594
1.8.48	22.588	4.489	27.077	16.433	10.644

PRODUCTION MENSUELLE

Moyenne 1938	rayonne 2.334 T. fibranne 467 T.	Février 1947	rayonne 3.089 T. fibranne 1.844 T.
Octobre 1945	rayonne 1.880 T. fibranne 1.032 T.	Avril 1947	rayonne 3.232 T. fibranne 1.854 T.
Janvier 1946	rayonne 2.112 T. fibranne 963 T.	Octobre 1947	rayonne 3.653 T. fibranne 2.240 T. nylon 41 T.
Avril 1946	rayonne-fibr. 3.704 T.	Avril 1948	rayonne 3.788 T. fibranne 2.744 T.
Octobre 1946	" " 4.994 T.		

	<u>heures de travail ouvriers</u>	<u>salaires total ouvrier</u>	<u>salaires horaire moyen ouv.</u>	<u>chiffre d'affaires</u>
Novembre 1946	3.050.000	101.220.000	33.10	Oct.46 906.213.846
Janvier 1947	3.163.000	105.574.000	33.35	Déc.46 832.913.000
Mai 1947	3.182.900	108.389.000	34.05	Avr.47 822.484.000
Janvier 1948	3.534.000	173.922.000	49.20	Déc.47 935.582.000
Mars 1948	3.722.900	221.628.000	56.85	Fév.48 1.617.944.000
Mai 1948	3.600.000	176.307.000	48.95	Avril 1.949.272.000
Juillet 48	3.404.200	175.991.000	51.70	Juin 2.555.140.000

" INTER-TEXTILES" a été tiré sur machine duplicateur "ELIOTT" par les soins de la Fédération Française des Travailleurs Chrétiens du Textile, 26 rue de Montholon PARIS (9°).

Dépôt N° 9.703

Le Directeur

J.B. MAYOUD



FILATURES COTON

EFFECTIF

	<u>Ouvriers</u>	<u>Employés</u>	<u>Total</u>		
				<u>hommes</u>	<u>femmes</u>
31.12.1946	66.864	4.266	71.130	23.847	47.283
31. 1.1947	67.421	4.404	71.825	24.291	47.534
1. 6.1947	68.824	4.387	73.211	24.421	48.790
1. 1.1948	72.878	4.622	77.500	25.944	51.556
1. 4.1948	74.384	4.745	79.129	26.551	52.578
1. 7.1948	74.820	4.725	79.545	26.503	53.039

PRODUCTION MENSUELLE

moyenne 1948	20.810 T.
Octobre 1945	10.211 T.
Janvier 1946	11.755 T.
Avril 1946	14.366 T.
Octobre 1946	17.664 T.
Novembre 1946	14.328 T.
Avril 1947	18.045 T.
Octobre 1947	20.041 T.
moyenne 1947	16.981 T.
Janvier 1948	19.824 T.
Avril 1948	20.739 T.

	<u>Heures de travail ouvriers</u>	<u>Salaires total ou vriers</u>	<u>salaires horaire moyen ouv.</u>	<u>Chiffre d'aff.</u>
Nov. 1946	10.327.600	310.519.000	30.00	2.371.061.000
Janv. 1947	10.911.800	351.045.000	32.35	2.399.492.000
Mai 1947	11.216.600	384.232.000	34.25	2.575.767.000
Nov. 1947	11.567.400	543.503.000	47.00	3.033.034.000
Mars 1948	12.587.200	696.648.000	55.35	2.144.883.000
Juin 1948	12.710.000	713.457.000	56.20	6.476.314.000

-----



INDUSTRIE DE LA LAINE

Effectifs :

	Ouvriers			Employés			Total		Total général
	H.	F.	Total	H.	F.	Total	H.	F.	
31.12.1946	47.506	57.098	104.604	10.688	2.924	13.612	58.194	60.022	118.216
31.1.1947	47.932	58.213	106.045	10.812	2.961	13.773	58.744	61.174	119.918
1.6.1947	52.414	64.609	117.023	11.708	3.337	15.045	64.122	67.946	132.068
1.12.1947	54.029	66.648	120.677	12.002	3.483	15.485	66.031	70.131	136.162
1.4.1948	55.781	66.714	122.495	12.257	3.403	15.660	68.038	70.117	138.155
1.8.1948	56.429	67.117	123.546	12.399	3.433	15.832	68.828	70.650	139.378

-----

	Heures ouvriers	Salaires ouvriers	Salaire moyen horaire	Chiffres d'affaires
Novembre 1946	15.964.600	530.681.000	33.20	Octobre 1946 5.585.222.000
Janvier 1947	15.997.800	588.065.000	36.75	Décembre 1946 6.026.294.000
Mai 1947	18.398.100	704.849.000	38.30	Avril 1947 7.396.825.000
Novembre 1947	19.004.100	906.517.000	47.70	Octobre 1947 11.541.028.000
Mars 1948	20.334.300	1.305.158.000	64.15	Février 1948 17.081.734.000
Avril 1948	20.745.000	1.229.580.000	59.25	Mars 1948 21.178.014.000
Juin 1948	21.005.200	1.356.383.000	64.50	Mai 1948 16.919.008.000